



Maison des associations
45500 GIEN

Pommes et poires bio
- Certifié Bureau Veritas -

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Octobre 2022 à janvier 2023

Contractants : Paysans

SCEA BEAUMONTS NATURE
45420 BONNY SUR LOIRE
Tél : 02 38 31 63 88 / 06 83 33 90 86
Mail : vergers.beaumonts@wanadoo.fr

CONSOMMACTEUR-TRICE	
Nom :	
Adresse :	
Tél.:	
À jour de sa cotisation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Coordinatrice : Françoise BORDAS // 06 07 40 48 05 // momola.bordas@orange.fr

Contenu du contrat

				OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE			JANVIER	
						VACANCES SCOLAIRES				VACANCES SCOLAIRES		
										FÊTE DE L'HIVER		
indiquer le nombre de sachets				6	20	3	17	1	15	22	12	26
POMMES*	mêlées en fonction de la disponibilité	sachet de 2 kg	3,90 €									
		sachet de 10 kg	19,50 €									
Total par livraison												
Total par mois												

* POMMES => Gala, Golden, Canada Grise, Chanteclerc, Jubilé, Elstar, Idared, Red, Akane

				OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE			JANVIER	
						VACANCES SCOLAIRES				VACANCES SCOLAIRES		
										FÊTE DE L'HIVER		
indiquer le nombre de sachets				6	20	3	17	1	15	22	12	26
POIRES**	par variété en fonction de la disponibilité	sachet de 1 kg	1,95 €									
		sachet de 3 kg	5,85 €									
Total par livraison												
Total par mois												

** POIRES => William, Conférence, Comice

Termes du contrat : la livraison a lieu le jeudi, aux dates indiquées de 17h30 à 19h00,

à la Maison des associations, 1 rue Paulin Enfert 45500 Gien

Le paiement s'effectue à la signature du contrat pour sa totalité,

soit en 1 fois : _____ € en espèces ou chèque à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

soit par mois : soit _____ chèques de _____, _____, _____, _____, _____ € à l'ordre de **HO ! PRODUCTEURS**

Date : _____

Signatures : et mention "lu et approuvé"

Paysan

Consommateur